

UN NOUVEAU SACRIFICE SUR L'AUTEL DE L'INJUSTICE !!!

SOUTENONS LE Pr PAUL TROUILLAS !

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association de malades, créée par des malades, pour les malades

1°) Met en place un « Pôle de soutien en faveur du Pr Trouillas »

et des autres médecins injustement « vilipendés » ou « sanctionnés arbitrairement »
sans aucune raison plausible !

Ceci pour faire éclater la vérité par rapport à tous les mensonges éhontés
auxquels nous devons faire face en tant que malades
du Lyme chronique et de ses crypto-infections.

2°) Demande la cessation immédiate

de toutes formes d'intimidation et de toutes les poursuites engagées
à l'encontre des personnels de santé
qui viennent en aide aux malades du Lyme chronique et de ses co-infections.

3°) Invite l'ensemble de ses membres et sympathisants à agir activement

pour faire face à cette situation dramatique, à la fois inadmissible et intolérable...
au pays des Droits de l'Homme et du Citoyen...
ce qui porte gravement préjudice aux malades !

Vous aurez prochainement des informations sur les moyens d'agir concrètement

TELECHARGEZ LE COMMUNIQUE

dans son intégralité

LYME SANS FRONTIERES (LSF) – Maison des Associations – 1A Place des Orphelins 67000 STRASBOURG

UN NOUVEAU SACRIFICE SUR L'AUTEL DE L'INJUSTICE !!!

SOUTENONS LE Pr PAUL TROUILLAS !

Le Professeur P. TROUILLAS, éminent neurologue universitaire, mais aussi essayiste politique et philosophe, dont la renommée n'est plus à faire, est appelé à comparaître ce 16 septembre 2021 devant la *Chambre disciplinaire de première instance du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Ordre des Médecins (CROM-AURA)* suite à des plaintes émanant de médecins-conseils de la *Sécurité Sociale (CPAM)* et du *Conseil départemental du Rhône de l'Ordre des Médecins (CDOM-69)*.

Sa faute, sa très grande faute, c'est d'avoir mis en place des protocoles de soins en faveur des malades de Lyme pour les soigner comme il se doit, c'est-à-dire dans le cadre de protocoles de soins validés par la *Haute Autorité de Santé (HAS)* – une autorité publique à caractère scientifique –, dont les protocoles s'opposent – pour l'essentiel – à ceux de la *Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF)* – qui est une association loi 1901 (sensée être sans but lucratif), mais qui, en fait, est une « société de lobbying »... alors qu'elle se prétend être une « société savante » ! Avec, comme « bras opérationnel », le *Centre National de référence (CNR) des Borrelia*, tant décrié, dont le siège est à Strasbourg. Laquelle *SPILF*, veut dicter sa loi pour tout ce qui touche à la « borreliose de Lyme et ses maladies associées », sans parler des autres Maladies Vectorielle à Tiques (MVT)... au détriment des malades du Lyme chronique et de ses co-infections (froides ou cachées).

Comprenez qui pourra, cet acharnement consistant à vouloir – détruire le prestige de ce médecin – comme tant d'autres d'ailleurs – exit, le Pr Christian PERRONNE et le Dr Philippe RAYMOND – qui ont, tous les deux, comme le Pr TROUILLAS, une réelle expertise sur le sujet, à l'exemple de ceux qui appartiennent à la *Société d'Enseignement et de Recherche sur les Crypto-Infections (SERC)*, dont certains ont été auditionnés – tout comme les représentants de notre Association *LSF*, dont Françoise Rosenzwey, qui est intervenue au nom des malades – dans le cadre des travaux de la mission de l'*Assemblée Nationale* sur la maladie de Lyme pour traiter de l'« *amélioration de la prise en charge des patients* » ; ce qui a été le cas du Pr TROUILLAS puisqu'il faisait partie de la délégation de la *SERC*, tout comme le Dr Ph. RAYMOND, dont la radiation du « Tableau de l'Ordre des médecins » a été prononcée par le fameux *CROM-AURA*... mais un recours a été introduit pour rapporter cette décision inique auprès de la *Chambre disciplinaire nationale du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM)* ; l'appel est suspensif. S'il n'obtient pas satisfaction, ce médecin sanctionné pourra, en dernier recours, se pourvoir en cassation devant le *Conseil d'Etat*.

Mais où et quand s'arrêteront l'incurie et les incohérences de cette bureaucratie dont nous dépendons, directement ou indirectement, nous les malades ?

A qui rend-t-on service ? A nous les malades qui sommes toujours plus nombreux et à qui l'on ne reconnaît pas, pour la plupart d'entre nous, le droit d'être soignés, ne serait-ce qu'en respectant le serment d'Hippocrate ?

Que cherche-t-on à faire ? Et Pourquoi ? Dans quel but ?

On nage en pleine absurdité, ineptie, stupidité !

Nier ainsi la vérité relative aux Maladies Vectorielles à Tiques (MVT) et aux traitements thérapeutiques qui sont pourtant probants – n'en déplaise aux réfractaires et à ceux qui font preuve de dénégation –, n'aura qu'un temps devant l'explosion des cas de la maladie de Lyme chronique et l'impossibilité faite aux médecins de traiter Lyme en raison de la « chasse aux sorcières » dont ils font l'objet depuis des années.

C'est pourquoi – il est urgent et indispensable de demander, en priorité, l'abolition de l'Ordre des Médecins – comme le réclame le *Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes* » (*SNJMG*) dans le cadre d'un collectif de 24 associations et syndicats comme le *Syndicat de Médecine Générale (SMG)* (<http://www.snjmg.org/blog/post/petitionordre/1875>) car cet Ordre, « d'origine pétainiste », n'est rien d'autre

qu'une « justice d'exception » et un instrument complaisant à la disposition, spécialement, du pouvoir politique depuis 1942 – au travers de la technostructure du ministère en charge de la Santé – sans parler spécifiquement « *des problèmes de gouvernance, de sérieuses défaillances de gestion, des insuffisances dans l'exercice de ses missions et un manque de rigueur dans le traitement des plaintes des patients* » selon les termes figurant dans la présentation d'un rapport de près de 200 pages de la Cour des Comptes datant de fin 2019 (<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/lordre-des-medecins>) rédigé à l'encontre de cette instance ordinale de répression, en tant que personne morale de droit privé, sensé être chargée d'une « mission de service public » et qui, de surcroît, joue le rôle de « police politique d'ordre médical », ce qui démontre que le CNOM est, une fois de plus, dans l'incapacité de se réformer, alors qu'il devrait être - avant tout - au service :

- a) de la profession médicale dans le cadre de sa promotion et de sa défense, surtout vis-à-vis des pouvoirs publics ;
- b) des médecins et de leurs patients dans le respect du serment d'Hippocrate et de l'éthique médicale.

Heureusement que des personnes comme les Professeurs Paul TROUILLAS et Christian PERRONNE, et le Docteur Philippe RAYMOND et bien d'autres, sauvent l'honneur de leurs confrères dévoués – pour ainsi « corps et âme » – auprès de leurs patients ayant la maladie de Lyme chronique et qui agissent en conscience – avec humanité, ténacité et une grande compétence qui prend en compte les connaissances scientifiques et les remontées du terrain – dans l'intérêt réel des malades, c-à-d en respectant le serment d'Hippocrate et les principes fondamentaux de l'éthique médicale ; ceci avant la déontologie professionnelle qui requiert une refonte complète pour éviter les abus en tous genres auquel se livre l'Ordre des Médecins.

C'est pourquoi,

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association de malades, créée par des malades, pour les malades

1°) Met en place un « Pôle de soutien en faveur du Pr Trouillas »

et des autres médecins Lyme injustement « vilipendés » ou « sanctionnés arbitrairement »

sans aucune raison plausible !

Ceci pour faire éclater la vérité par rapport à tous les mensonges éhontés

auxquels nous devons faire face en tant que malades

du Lyme chronique et de ses crypto-infections.

2°) Demande la cessation immédiate

de toutes formes d'intimidation et de toutes les poursuites engagées

à l'encontre des personnels de santé

qui viennent en aide aux malades du Lyme chronique et de ses co-infections.

3°) Invite l'ensemble de ses membres et sympathisants à agir activement

pour faire face à cette situation dramatique, à la fois inadmissible et intolérable...

au pays des Droits de l'Homme et du Citoyen... ce qui porte gravement préjudice aux malades !

Vous aurez prochainement des informations sur les moyens d'agir concrètement.

LYME SANS FRONTIERES (LSF) – Maison des Associations – 1A Place des Orphelins 67000 STRASBOURG
